

Liste des parcelles départementales ENS pour AAPC - Février 2025

COMMUNE	ENS	LIEU-DIT	SECTION	PARCELLE	CONTENANCE CADASTRALE (m2)	NATURE	Activité souhaitée	Description sommaire et cadre
LE SOULIE	RIVES DE L'ARN	LE MOULINET	C	359	25180	Prés	<p>Pâturage : Niveau de pâturage attendu : 4 (cf grille de référence) et homogène (pas de refus) Idéalement pâturage tournant dynamique avec au moins un refens. Pâturage sur sol portant uniquement. Pâturage dans exclos de saulaie interdit. Période possible de mai à septembre/octobre.</p> <p>Clôtures : en mauvais état et non fonctionnelles, à remettre en état par l'éleveur.</p> <p>Abreuvement : abreuvement dans l'Arn autorisé dans l'attente de la mise en place d'une autre possibilité par le Département.</p>	<p>Gestion : En complément du plan de gestion, un diagnostic écologique et pastoral a été réalisé en 2023 spécifiquement pour remettre à plat les pratiques agropastorales.</p> <p>Nature de sol : prairies naturelles plus ou moins humides, saulaie, ripisylve</p>
LE SOULIE	RIVES DE L'ARN	LE MOULINET	C	360	23980	Prés	<p>Pâturage : Niveau de pâturage attendu : 2 à 3 (cf grille de référence) pour la zone humide qui ne doit pas être surpâturée. 4 pour la zone embroussaillée au sud de la parcelle. Zone de refens préconisée pour gérer cette zone humide. Pâturage sur sol portant uniquement. Pâturage dans exclos de saulaie interdit. Période possible de mai à septembre/octobre.</p> <p>Clôtures : neuves, fixes, réalisées en 2023. Entretien à la charge de l'éleveur.</p> <p>Abreuvement : abreuvement dans l'Arn impossible et non autorisé au niveau de cette parcelle. Expérimentation d'abreuvement gravitaire via la zone humide peut être testée avec le Département.</p>	<p>Conditions de l'exploitation : assez facile</p> <p>Desserte : facile</p> <p>Bâtiments d'exploitation : aucun</p>
TOTAL					49160			
soit 4 ha 91 a 60 ca								